



# À propos de la sécurité des camionnettes de quinze places

Édition : 6 janvier 2025

- La conduite automobile est malheureusement l'une des activités les plus dangereuses auxquelles nous participons fréquemment dans notre société actuelle. Les risques associés aux camionnettes de quinze places, ou à toute grosse camionnette de passagers, représentent encore un problème de sécurité accru pour Adventist Risk Management, Inc (ARM).

Cela fait déjà un certain temps qu'ont été reconnus les problèmes de sécurité liés à ces camionnettes et que, malheureusement, l'Église adventiste du septième jour a subi des pertes tragiques à cause de leur utilisation. La Division nord-américaine (DNA) et ARM ont pour cette raison fortement mis en garde contre l'utilisation de ces types de véhicules, et la DNA a même interdit pendant de nombreuses années l'utilisation des camionnettes de quinze places.

Aujourd'hui, les réglementations gouvernementales et les progrès technologiques ont permis d'améliorer considérablement la sécurité de ces véhicules. La DNA et ARM ont donc revu leur position concernant l'utilisation de nouvelles camionnettes de passagers en raison de cet accroissement démontré du niveau de sécurité.

## Directives de l'Église

ARM appuie les directives actualisées de travail de la Division nord-américaine (DNA) : S 60 31 Assurance automobile.

## Utilisation des camionnettes de quinze places antérieure à 2013

*Dans l'intérêt de la sécurité, nos organisations confessionnelles ne doivent en aucun cas acheter, louer avec option d'achat, louer ou utiliser des camionnettes de quinze places d'avant 2013, ou des camionnettes de quinze places modifiées pour des activités parrainées. Les alternatives aux camionnettes de quinze places comprennent : les monospaces (minivans) et les VUS (SUV), les minibus scolaires, et les bus de quinze places à roues arrière jumelées.*

## Véhicules à dix places ou plus

*Dans l'intérêt de la sécurité, les organisations confessionnelles doivent redoubler de prudence lorsqu'elles utilisent un véhicule transport de passagers conçu pour accueillir dix (10) personnes ou plus. Les organisations doivent se renseigner sur toutes les exigences juridiques applicables, telles que la catégorie de permis de conduire nécessaire (CDL, le permis de conduire commercial), les lois sur la ceinture de sécurité ou l'interdiction de leur utilisation pour le transport*



*scolaire, etc. Les organisations devront respecter toutes ces exigences.*

Cela veut dire que les directives de travail de la DNA ont cessé d'interdire les camionnettes de quinze places des années modèle 2013 ou postérieures. Les camionnettes de quinze places des années modèles antérieures à 2013 sont, par contre, toujours interdites. Ces nouvelles directives mettent davantage l'accent sur les risques associés à toute grande camionnette de passagers ainsi que sur les mesures qui peuvent être prises pour les atténuer.

## Quelles sont les raisons pour lesquelles les camionnettes de quinze places d'avant 2013 présentent un danger ?

Les camionnettes de quinze places ont été conçues à l'origine pour transporter du fret, pas des passagers. Leurs défauts de conception les rendent particulièrement dangereuses lorsqu'on les utilise pour le transport de passagers. Les principaux facteurs de risque sont les suivants :

- **Déséquilibre dans la répartition du poids** : La conception de celles-ci fait que l'on place plus de poids vers les roues arrière, ce qui réduit la capacité de freinage et rend le véhicule sujet au survirage.
- **Risque élevé de se retourner** : Les camionnettes chargées de plus de 10 passagers entraînent un rehaussement du centre de gravité, ce qui provoque une instabilité dans les virages.

- **Les camionnettes chargées à leur pleine capacité sont plus mortelles** : Environ 50 % des décès surviennent dans des camionnettes chargées au maximum ou presque de leur capacité.
- **Problèmes d'usure et de gonflage des pneus** : Une répartition inégale du poids provoque souvent une usure inégale des pneus. Des pneus sous-gonflés peuvent provoquer leur éclatement et entraîner une perte de contrôle du véhicule.
- **Instabilité en cas de vents latéraux** : Ces camionnettes sont particulièrement sensibles aux vents latéraux, ce qui augmente encore le risque d'accident.

## Nouvelles technologies de sécurité

Le gouvernement fédéral des États-Unis d'Amérique a aidé à répondre à certaines de ces principales préoccupations en mettant en œuvre de nouvelles normes de sécurité :

- **La norme fédérale de sécurité 138 de 2005 concernant les véhicules automobiles**<sup>5</sup> exige l'installation de systèmes de surveillance de la pression des pneus (TPMS) sur les véhicules légers, afin d'aider à prévenir la défaillance des pneus.
- **La norme fédérale de sécurité 126 de 2011 concernant les véhicules automobiles** exige l'installation d'une technologie de contrôle électronique de la stabilité (ESC) sur les véhicules de passagers d'un poids égal ou inférieur à 10.000 livres (4,5 tonnes).

- Les directives de travail de la DNA ont cessé d'interdire les camionnettes de quinze places des années modèle 2013 ou postérieures.



## Diretrizes de segurança

### Consignes de sécurité

Vérifiez si des règlements applicables existent dans votre juridiction, tels que l'obligation de posséder un permis de conduire commercial (CDL) pour les conducteurs ou une interdiction d'utilisation pour le transport scolaire qui peut s'appliquer à votre ministère.

Veillez également à ce que la police d'assurance automobile commerciale de votre fédération couvre suffisamment votre véhicule vis-à-vis des plafonds de police requis par la DNA.

### Le conducteur

Ces camionnettes doivent être conduites par des conducteurs expérimentés, possesseurs du permis de conduire adéquat, qui conduisent habituellement ces véhicules ou des véhicules similaires. Les conducteurs doivent être capables d'appréhender les différences en taille et en poids, lesquelles ont un impact en matière de maniabilité et de distance d'arrêt du véhicule, surtout lorsque celui-ci est à pleine charge.

- **Attention soutenue** : Le conducteur doit être bien reposé et concentré sur la conduite du véhicule. Il ne doit pas se laisser distraire par des appareils ou des conversations, ou s'occuper de la surveillance des passagers.
- **Vitesse** : Les conducteurs doivent respecter les limitations de vitesse et savoir quand ils doivent moduler davantage leur vitesse en raison de conditions météorologiques défavorables. N'oubliez pas que la manœuvrabilité et les distances d'arrêt de ce véhicule sont différentes de celles de véhicules de passagers plus compacts.
- **Ceintures de sécurité** : Veillez à ce que tous les passagers aient mis leur ceinture de sécurité. Un grand nombre de décès causés par des accidents de camionnettes de quinze places auraient pu être évités si les passagers avaient mis leur ceinture de sécurité.

### Dimensions

Ces camionnettes sont généralement plus longues et plus larges que les voitures, les VUS et les camionnettes que la plupart des gens conduisent. Ces dimensions accrues nécessitent plus d'espace pour manœuvrer et entraînent une plus grande dépendance aux rétroviseurs, aux caméras de recul et à d'autres systèmes.

### Poids

Ces camionnettes peuvent peser plus lourd que les

véhicules que la plupart des gens conduisent journallement, surtout lorsqu'elles sont surchargées de bagages et de passagers.

- **Occupation** : Ne laissez jamais monter plus de voyageurs que le nombre recommandé par le fabricant de la camionnette de passagers. La NHTSA vous recommande de « remplir les sièges de l'avant vers l'arrière : lorsque la camionnette n'est pas pleine, les passagers doivent occuper les sièges situés devant l'essieu arrière ».
- **Cargaison** : Il faut placer la cargaison à l'avant de l'essieu arrière ; évitez de surcharger la camionnette ou de placer des charges sur le toit. Vérifiez dans le manuel utilisateur du véhicule le poids maximal admissible des passagers et de la cargaison et sa capacité de remorquage

### Entretien

Mettez en place un calendrier d'entretien systématique pour la camionnette et veillez à y intégrer les contrôles de sécurité.

- **Pneus de secours** : Il est important de s'assurer que les pneus de secours sont en bon état, du fait que les pneus inutilisés se détériorent avec l'âge. Les quatre derniers chiffres du numéro d'identification du pneu (TIN) se trouvent sur le flanc de celui-ci, et indiquent la semaine et l'année de fabrication du pneu. 1025 indiquerait par exemple mars 2025.
- **Pression des pneus** : Il faut vérifier l'état et la pression des pneus avant chaque utilisation de la camionnette. Assurez-vous que les pneus, y compris la roue de secours, sont correctement gonflés et que la bande de roulement n'est pas usée. Des pneus usés ou mal gonflés peuvent entraîner une perte de contrôle du véhicule et même le faire se retourner. Une étiquette collée sur le montant de la porte, côté conducteur, ou le manuel utilisateur fournira la taille et la pression des pneus recommandées. La pression recommandée des pneus peut différer entre les pneus avant et arrière.

### Vérification de sécurité

N'oubliez pas d'effectuer une vérification du véhicule avant de partir à bord d'une camionnette de passagers. Vous pouvez trouver un [formulaire d'inspection avant et après le voyage](#) sur [Adventistrisk.org](http://Adventistrisk.org).



## CAppel à l'action

Mettez en place des mesures immédiates dans votre ministère pour gérer les risques liés au transport.

1. **Cessez l'usage** : N'utilisez plus les camionnettes de quinze places d'avant 2013, quel qu'en soit l'usage.
2. **Retrait du parc automobile** : Retirez toutes les camionnettes de quinze places d'avant 2013 du parc automobile de votre ministère.
3. **Recherchez des alternatives plus sûres** : Envisagez de louer ou d'acheter des alternatives plus sûres qui répondent aux normes de sécurité modernes.
4. **Soyez en conformité avec les lois** : Vérifiez si des règlements applicables existent dans votre juridiction, tels que l'obligation de posséder un permis de conduire commercial (CDL) pour les conducteurs, ou une interdiction d'utilisation pour le transport scolaire qui peut s'appliquer à votre ministère.
5. **Formez** : Veillez à ce que les bénévoles de votre ministère comprennent bien les exigences et les responsabilités relatives à l'usage, pour le ministère, des véhicules de transport de passagers.

La NHTSA (<https://www.nhtsa.gov/vehicle-safety/15-passenger-vans#topic-safety-precautions>) enseigne également des mesures de sécurité utiles lors de l'utilisation de camionnettes de quinze places, qu'elle a publiées sur son site Web. Celles-ci sont adéquates pour l'utilisation de n'importe quelle camionnette de passagers.



Adventist Risk Management,® Inc. (ARM) s'implique dans la sécurité et le succès de votre ministère. Pour vous aider à protéger les personnes et les biens matériels qui sont au cœur de votre ministère, nous vous fournissons des ressources relatives à la gestion des risques. *Notre ministère est de protéger votre ministère.* Cherchez d'autres ressources sur [AdventistRisk.org/About-Us](https://AdventistRisk.org/About-Us). #ARMcares



**DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE**  
1.888.951.4276 • [CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG](mailto:CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG)  
**TENEZ-VOUS INFORMÉ**  
[ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS](https://ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS)



Ce matériel contient des informations factuelles générales et ne doit en aucun cas être pris pour un conseil juridique spécifique concernant une question ou un sujet particulier. Si vous souhaitez connaître la façon dont une juridiction locale traite les circonstances particulières auxquelles vous pouvez être confronté, veuillez consulter votre avocat ou votre gestionnaire de risque local.